

Trop malade pour supporter un transfert, un des dauphins du Parc Astérix euthanasié

Contraint de transférer ses dauphins après la fermeture de son delphinarium, le parc d'attractions «a dû faire le choix triste et très difficile de soulager Femke de ses souffrances». La femelle de 39 ans souffrait de sévères difficultés respiratoires.

Par **Lou Fritel**

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 17 minutes



Anticipant sur le vote d'une loi interdisant les delphinariums, le Parc Astérix a décidé, de façon anticipée, d'en finir avec son bassin, ouvert en 1989. S. CAMBON / AFP

Alors qu'elle se préparait à être transférée «*vers un delphinarium français afin de minimiser le temps de transport et donc les risques*», Femke, cétacé femelle faisant partie des huit dauphins appartenant au parc Astérix, a été euthanasiée, indique dans un

communiqué le parc d'attractions. Née aux États-Unis, elle était arrivée «*en juin 2008*» en France et était d'un naturel «*calme et docile, aimant le contact avec les soigneurs*», explique la direction du parc.

Âgée de trente-neuf ans, Femke souffrait depuis de nombreuses années du syndrome de Cushing, maladie dégénérative liée à un dérèglement hormonal qui se traduit par un niveau anormalement élevé de cortisol. Le cétacé avait, en autres, des «*difficultés respiratoires sévères*». «*Face à [...] son absence d'interactions avec les soigneurs et les autres dauphins, son état de léthargie avancée et ses arrêts alimentaires répétés, les différents vétérinaires chargés d'évaluer sa capacité à supporter un transfert nous ont recommandé de lui offrir une fin de vie rapide et sereine, au sein de son environnement familial. Nous avons été contraints de faire le choix triste et très difficile de soulager Femke de ses souffrances*», précise le communiqué.

Transferts dans des delphinariums européens

Le parc Astérix a décidé de fermer son delphinarium quelques jours avant le débat sur la maltraitance animale à l'Assemblée qui a adopté quasiment à l'unanimité, le 29 janvier, une proposition de loi qui interdit notamment la détention d'animaux sauvages dans les cirques et delphinariums. En France, trois établissements possèdent des parcs aquatiques : Planète Sauvage, près de Nantes, Marineland à Antibes et le parc Astérix situé dans l'Oise. De façon anticipée, ce dernier a fermé son bassin, ouvert en 1989, et transféré ses sept autres dauphins dans des delphinariums européens, les 23, 30 et 31 janvier.

Les cétacés ont quitté leur bassin par groupes de deux ou trois, la direction du parc ayant tenu à sauvegarder les affinités qui pouvaient exister entre eux «*pour respecter le lien social indispensable à ces mammifères marins*». Deux d'entre eux ont rejoint la Suède, les cinq autres l'Espagne. Un choix «*validé par des experts scientifiques et des études concernant le bien-être de ces dauphins nés en delphinariums ou y vivant depuis près ou plus de 30 ans*», selon la direction du parc. Aucune alternative dans des enclos marins délimités par des filets n'était possible, expliquent-ils encore car il n'existe «à cette date» aucun sanctuaire marin de cette nature en Europe.